



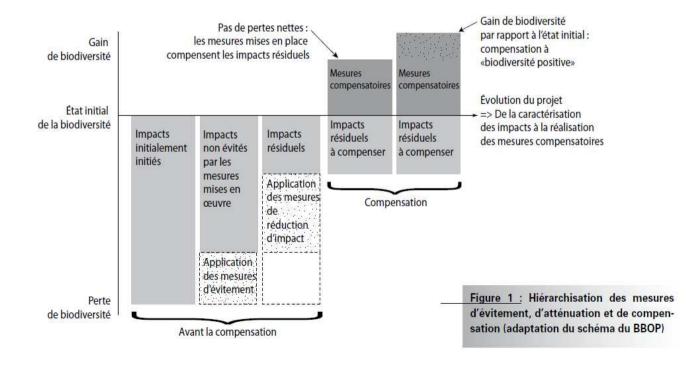
-MED

Expertise-conseil en écologie appliquée

LA COMPENSATION ECOLOGIQUE

Objectif fondamental:

- -Maintenir dans un **état équivalent ou meilleur** la biodiversité qui sera impactée par le projet ;
- -Pas de perte nette de biodiversité au niveau du projet.
- ❖Les mesures compensatoires doivent donc viser a minima l'équivalence écologique mais peuvent aussi viser l'additionnalité;
- ❖Pour cela, les mesures compensatoires doivent intégrer la notion de ratio de compensation.





LE RATIO DE COMPENSATION

- Aucune méthode claire d'attribution du ratio de compensation ;
- Etabli de façon concertée entre DREAL, maître d'ouvrage et bureau d'études ;
- Sorte de compromis satisfaisant pour l'ensemble des acteurs ;

Les risques liés à cette définition actuelle :

- Un lot d'interrogations de la part des maîtres d'ouvrage ;
- Une justification parfois hasardeuse;
- ❖Une impartialité dans l'attribution de ce ratio ????;
- **❖Une dérive possible = la monétarisation de la biodiversité!!**

→ Proposition d'une méthode de calcul du ratio de compensation dans le but d'objectiver cette notion et de contourner les risques actuels.



LA METHODE DE CALCUL

❖Prise en compte d'un lot de variables jugées influentes sur cette notion de compensation écologique ;

❖Pour chaque variable : attribution d'une modalité chiffrée et hiérarchisée.

Enjeu local de conservation (F1)									
Faible	1								
Modéré	2								
Fort	3								

Capacité de reconquête (F2)										
Bonne capacité	1									
Capacité moyenne	2									
Capacité faible ou nulle	3									

Expertise-conseil en écologie appliquée

LA METHODE DE CALCUL

Nature de l'im	pact (F3)
Simple dérangement temporaire hors période de reproduction	1
Dérangement permanent pouvant toucher la période de reproduction d'une espèce	2
Altération temporaire d'un habitat d'espèce	3
Altération permanente d'un habitat d'espèce	4
Destruction temporaire d'un habitat d'espèce	5
Destruction permanente d'un habitat d'espèce	6
Destruction d'individus	7

Surface impactée/nombre d'individus (F4)									
$S/S_{(t)}$ ou $N/N_{(t)} \le 10$ %	1								
$10 \% < S/S_{(t)} \text{ ou N/N}_{(t)} \le 25 \%$	2								
25 % $< S/S_{(t)}$ ou $N/N_{(t)} \le 50$ %	3								
$50 \% < S/S_{(t)} \text{ ou } N/N_{(t)} \le 75 \%$	4								
$S/S_{(t)}$ ou $N/N_{(t)} > 75 \%$	5								

Expertise-conseil en écologie appliquée

LA METHODE DE CALCUL

Efficacité d'une mesure (F5)										
Méthode de gestion déjà éprouvée et efficace	1									
Méthode de gestion testée mais dont l'incertitude quant à l'efficacité est possible	2									
Méthode de gestion non expérimentée et dont l'incertitude quant à l'efficacité est grande	3									

Equivalence temporelle (F6)										
Compensation effectuée avant les travaux	1									
Compensation effectuée de façon simultanée aux travaux	2									
Compensation effectuée après les travaux	3									

Equivalence écologiqu	e (F7)
Compensation visant l'ensemble des	
dommages occasionnés à une	1
espèce	
Compensation visant partiellement	
l'ensemble des dommages	2
occasionnés à une espèce	
Compensation visant difficilement les	
dommages occasionnés à une	3
espèce	



LA METHODE DE CALCUL

Equivalence géographique (F8)											
Compensation effectuée à proximité immédiate du projet	1										
Compensation effectuée à une distance respectable du projet	2										
Compensation effectuée à grande distance de la zone du projet	3										

❖Pour chaque espèce soumise à la démarche, choix des modalités en fonction du contexte local ;

❖Attribution d'une note pour chaque espèce selon la méthode de calcul suivante :

$$F1 \times F3 \times (F2 + F4 + F5 + F6 + F7 + F8)$$

❖Le nombre obtenu pour chaque espèce est ensuite ramené à une échelle de compensation entre 1 et 10.

Association des modalités	Traduction en ratio de compensation
6	1 pour 1
30	2 pour 1
70	3 pour 1
100	4 pour 1
150	5 pour 1
200	6 pour 1
230	7 pour 1
250	8 pour 1
300	9 pour 1
330	10 pour 1



QUELQUES APPLICATIONS RECENTES

	Espèce	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	Calcul	Ratio	Surface impactée	Surface à compenser
	Diane	2	2	7	2	2	1	1	1	126	4,33	0,39	1,69
	Agrion de Mercure	2	2	7	2	2	1	1	1	126	4,33	0,23	1,00
Į	Triton palmé	2	1	7	2	2	1	1	1	112	3,94	0,23	0,91
-	Couleuvre de Montpellier	1	1	7	1	1	1	1	1	42	2,00	0,4	0,80
	ézard des nurailles	1	1	7	1	1	1	1	1	42	2,00	0,4	0,80

Avec:

F1 Enjeu

F2 Capacité de reconquête

F3 Nature de l'impact

F4 Surface impactée

F5 Efficacité mesure

F6 Equivalence temporelle

F7 Equivalence écologique

F8 Equivalence géographique

- ❖Les surfaces à compenser ne s'additionnent pas ;
- ❖Association des espèces au regard de leurs traits biologiques communs ;
- **❖Ici une surface de compensation totale de 2,49 ha.**





QUELQUES APPLICATIONS RECENTES

Espèce	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	Calcul	Ratio	Surface impactée	Surface à compense r
Magicienne	2	2	5	2	1	1	1	1	80	3,05	10	30,54
dentelée	_									•		,
Triton marbré	2	1	7	1	1	1	1	1	84	3,17	0,5	1,58
Crapaud calamite	1	1	7	1	1	1	1	1	42	2,00	0,5	1,00
Lézard ocellé	3	1	7	2	1	1	1	1	147	4,92	2	9,83
Psammodrome d'Edwards	2	1	7	3	1	1	1	1	112	3,94	4	15,77
Seps strié	2	1	7	3	1	1	1	1	112	3,94	4	15,77
Couleuvre de Montpellier	1	1	7	2	2	1	1	1	56	2,39	4	9,55
Rollier d'Europe	3	2	5	1	1	1	1	1	105	3,75	5	18,75
Pipit rousseline	2	2	5	2	1	1	1	1	80	3,05	10	30,54
Tarier pâtre	2	2	5	2	1	1	1	1	80	3,05	6	18,32
Oedicnème criard	2	1	5	1	1	1	1	1	60	2,50	10	24,98
Alouette Iulu	1	1	5	1	1	1	1	1	30	1,66	10	16,64
Bruant proyer	1	1	5	1	1	1	1	1	30	1,66	10	16,64
Cochevis huppé	1	1	5	1	1	1	1	1	30	1,66	10	16,64
Linotte mélodieuse	1	2	5	1	1	1	1	1	35	1,80	10	18,03
Minioptère de Schreibers	3	2	5	1	1	1	1	1	105	3,75	10	37,49
Petit Murin	3	2	5	1	1	1	1	1	105	3,75	10	37,49
Hérisson d'Europe	1	2	7	1	1	1	1	1	49	2,19	10	21,92

❖Ici une surface de compensation totale de 37,49 ha.

